

Quelle solution pour la Wallonie face au manque de places dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins ?

Se basant sur les pronostics démographiques qui prévoient que d'ici 2040, on estime que les seniors représenteront 25 % de la population (16 % actuellement), le député régional, Monsieur Maurice Mottard a interrogé Madame la Ministre Alda GREOLI.

Celle-ci a confirmé que selon le Bureau fédéral du plan, le nombre de seniors va augmenter d'ici 2040 : la proportion de personnes âgées de 67 ans et plus passera de 15,5 % en 2016 à 21,8 % en 2040.

Pour répondre à la question posée par le député Mottard (voir titre), la Ministre a indiqué que **beaucoup de paramètres devaient entrer en compte pour évaluer les besoins futurs en lits de maisons de repos.**

Parmi ces paramètres, elle a cité deux initiatives prises récemment par la Wallonie :

- L'amélioration des traitements des maladies chroniques grâce aux programmes de prévention et de promotion de la santé ;
- Une amélioration des services qui permettent le maintien à domicile et la mise en place de politique favorisant celui-ci (assurance autonomie, services d'aide aux familles et aux aînés, support social contre l'isolement, Wallonie amie des aînés,...).

Et la Ministre a poursuivi sa réponse en précisant que si les personnes très peu dépendantes qui se trouvent actuellement en maison de repos faisaient le choix de rester chez elles, plus de 20 % de lits seraient disponibles pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Ainsi la Ministre souhaite réserver prioritairement les maisons de repos et les maisons de repos et de soins aux personnes les plus dépendantes et concentrer son action à l'avenir sur l'amélioration de la prise en charge à domicile et des formules intermédiaires telles que les centres de court séjour et les centres de soins de jour afin de favoriser les services de proximité.

Et enfin la Ministre a noté que les besoins futurs en lits devraient également tenir compte des disparités en matière de vieillissement entre communes.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du Parlement de Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=84915&type=28